MOUDON

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Moudon, faisant référence aux articles 109 et 110 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), modifiée le 5 février 2013, concernant le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil communal a :

- adopté le préavis **No 50/19**, Demande d'un crédit de CHF 52'500.- pour la rénovation de la tour d'horloge en tavillons du Château de Rochefort, parcelle 256

- adopté le préavis **No 51/19***, Budget 2020

*La Municipalité précise que la décision pour le préavis 51/19 (budget pris dans son ensemble) ne peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 107, al. 2, l. d LEDP. Pour le budget, se référer à l'article 108 LEDP.

Moudon, le 11 décembre 2019 (date de l'affichage au pilier public)